



Information destinée aux neurologues, pédiatres, médecins généralistes, services d'urgences médicales, pharmaciens d'officine et hospitaliers

La spécialité **Buccolam®** (midazolam) a obtenu une **autorisation de mise sur le marché** (AMM) communautaire le 5 septembre 2011 dans le

Traitement des crises convulsives aiguës prolongées chez les nourrissons, jeunes enfants, enfants et adolescents (de 3 mois à moins de 18 ans)

Il s'agit du premier médicament à bénéficier d'une AMM spécifique pour un **usage pédiatrique**

(PUMA ou Paediatric Use Marketing Authorization) selon le règlement relatif aux médicaments pédiatriques de 2006.

A la demande de l'Ansm, la commercialisation de ce médicament en France s'accompagne d'un plan de gestion des risques national.

Dans ce cadre, une lettre d'information sur le bon usage de Buccolam® est diffusée aux prescripteurs et aux pharmaciens.

- Buccolam® (midazolam) - Lettre aux pharmaciens (04/04/2013) (477 ko)
- Buccolam® (midazolam) - Lettre aux neurologues et pédiatres (04/04/2013) (477 ko)
- Buccolam® (midazolam) - Carnet de suivi des patients traités pour des crises d'épilepsie (04/04/2013) (2891 ko)
- Buccolam® (midazolam) - Modalités d'administration (04/04/2013) (1804 ko)